



## Protection de mon enfant envers mes parents biologiques

Par **carochinou**, le **16/02/2011** à **12:49**

Bonjour,rnrnJ'ai 30 ans et je suis maman d'un petit garçon d'un an et demi, depuis maintenant un mois je reçois entre un et quatre messages par jour de ma mère biologique via Facebook, me demandant de reprendre contact, et me donnant plein d'informations sur ma vie actuelle alors que cela fait maintenant 12 ans que je ne la vois plus.rnrnJe ne souhaite aucunement reprendre contact avec elle suite aux différentes pressions psychologiques que j'ai connues pendant mon enfance avec elle, telles que être partie du foyer familial le jour de mon anniversaire à 12 ans, puis réclamer ma garde à 14ans, des insultes journalières, une obligation de me faire payer un loyer à partir de mes 17 ans, et pour finalement me mettre à la porte le mois suivant mes 18ans. Et ce parmi d'autres points.rnrnDe ce fait j'ai complètement coupé tout contact à ce moment là, et après des années de galère j'ai réussi à me construire une vie qui m'allait parfaitement (malgré le fait que je suive des séances de psychanalyse afin de me faire sortir de la carapace que j'ai été obligée de me forger pendant mon adolescence) jusqu'au mois dernier où les premiers messages ont commencé avec des informations trop précises. (Sachant que les dernières infos datent d'hier soir et indiquaient qu'elle connaissait mon lieu de travail)rnrnAfin de protéger mon fils de cette personne je voulais savoir s'il y avait des moyens légaux pour l'empêcher de m'approcher ainsi que ma famille.rnrnrnAvez vous des pistes à me donner? je vous remercie beaucoup

Par **chris\_ldv**, le **16/02/2011** à **16:00**

Bonjour,rnrnConservez une impression papier de tous les messages qui vous sont adressés et répondez à votre mère **[s]SANS CONFIRMER QUE VOUS ETES SA FILLE[/s]** dans un

message unique, clair et circonspect:rn"Je ne souhaite plus recevoir de sollicitations de votre part sans quoi j'alerterai la modération de Facebook et porterai plainte en justice pour harcèlement".rnSi les messages continuent vous ne répondez pas et vous portez plainte auprès des forces de l'ordre en apportant copie des échanges imprimés (classés proprement par ordre chronologiques dans un classeur).rnCordialement,

Par **mimi493**, le **16/02/2011 à 16:48**

[citation]Afin de protéger mon fils de cette personne je voulais savoir s'il y avait des moyens légaux pour l'empêcher de m'approcher ainsi que ma famille. [/citation]rnoui, arrêtez d'étaler votre vie sur Internet avec des éléments permettant de vous identifier, d'identifier votre enfant.rnSi vous portez plainte, elle aura donc confirmation que c'est bien vous, aura votre nom, votre adresse et pourra même finir par demander un droit de visite voire d'hébergement sur vos enfants.